

Délibération n° 11	Conseil Municipal du jeudi 15 septembre 2016
Direction ou Service Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7.10 Finances locales - Divers
<p>Le jeudi 15 Septembre deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 09/15/2016</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 6</p> <p>Membres excusés : 0</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 19/09/2016</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES, Madame Stéphanie CODRON, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Angélique COUSIN.</p> <p>Absent non excusé : 1 Monsieur Stéphane SAGNIER, (quitte la salle de séance après avoir donné le pouvoir de Mme Stéphanie DANNE - 19 h 58)</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>
<p>Objet :</p> <p>Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1^{er} janvier 2017</p>	
<p>Rapporteur : Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances, Tourisme et Communication</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1^{er} janvier 2017</p>

Suite à leur présentation en commission tourisme le jeudi 11 août 2016, il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter l'ensemble des tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération adoptée avec 31 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160915-del11-150916-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception Hoteliers Lille 2016

Les présentes délibérations peuvent être contestées dans les six mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



